

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°898) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES, POLE DOCUMENTAIRE ET AILEY, A L'ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA VILLE DE VINCENNES »

DÉCISION N° DM-23-376 EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes » représentée par Madame Annie QUEMENER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions au Pôle documentaire de la chorale du personnel municipal, les mardis de 12h30 à 13h30 du 5 septembre 2023 au 25 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaire), soient 35 mardis ; des séances de yoga réservées au personnel municipal, en salle Ailey, les mardis de 12h30 à 13h30 du 5 septembre 2023 au 2 juillet 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 36 mardis ; des séances de sophrologie réservées au personnel municipal, au Pôle documentaire, de 12h30 à 13h30, les 29 septembre, 20 octobre, 24 novembre et 14 décembre 2023, et les 18 janvier, 29 février, 21 mars, 25 avril, 23 mai et 20 juin 2024. En cas d'impossibilité le Pôle documentaire pourra être remplacé par la salle Messiaen ou la salle Bouquet et la salle Ailey par la salle Berlioz ou le Pôle documentaire ; .

#### DÉCIDE

**DE SIGNER avec** l'Association « Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes » représentée par Madame Annie QUEMENER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 142 rue de Fontenay, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions au Pôle documentaire de la chorale du personnel municipal, les mardis de 12h30 à 13h30 du 5 septembre 2023 au 25 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaire), soient 35 mardis ; des séances de yoga réservées au personnel municipal, en salle Ailey, les mardis de 12h30 à 13h30 du 5 septembre 2023 au 2 juillet 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 36 mardis ; des séances de sophrologie réservées au personnel municipal, au Pôle documentaire, de 12h30 à 13h30, les 29 septembre, 20 octobre, 24 novembre et 14 décembre 2023, et les 18 janvier, 29 février, 21 mars, 25 avril, 23 mai et 20 juin 2024. En cas d'impossibilité le Pôle documentaire pourra être remplacé par la salle Messiaen ou la salle Bouquet et la salle Ailey par la salle Berlioz ou le Pôle documentaire ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231010-lmc1H11175H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023

Date de Publication: 10/10/2023

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

## Signé

## **Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231010-lmc1H11175H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/10/2023

Date de Publication : 10/10/2023